



\*Qualité de l'air intérieur = QAI

## Contexte

**80%** du temps est passé dans un environnement clos (domicile, transport, lieu de travail, crèche, école...)  
**x2** L'accueil en crèche a doublé de 2002 à 2021 (Notamment dans les micro-crèches)

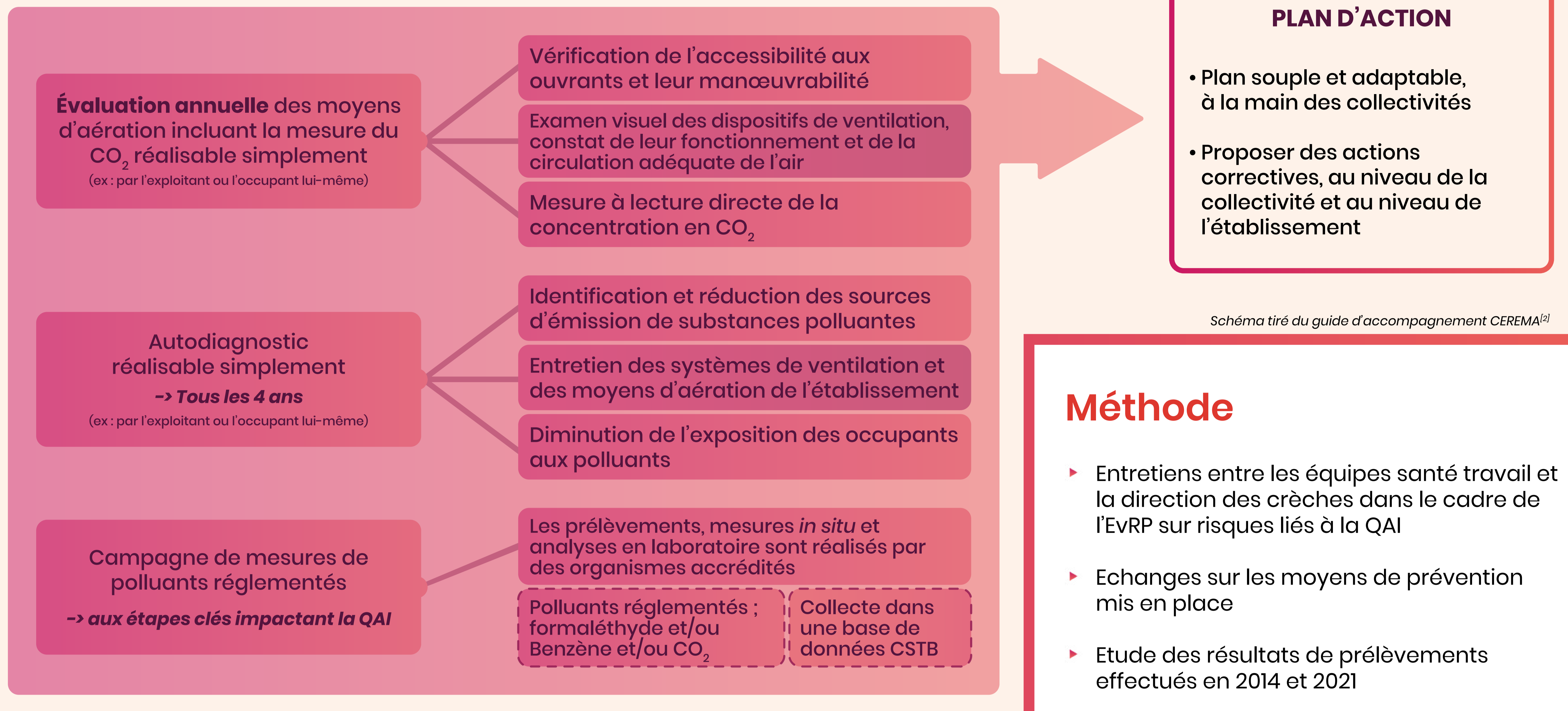
- ▶ Nombreuses pathologies en lien avec la pollution de l'air intérieur (respiratoires, infectieuses, neurologiques chez l'adulte et chez l'enfant)
- ▶ Risques liés à la QAI peu connus des médecins du travail qui conseillent directions/personnels de crèche
- ▶ 4<sup>ème</sup> Plan National Santé Environnement 2021 - 2025 : « Un environnement, une santé » (nouvelles dispositions réglementaires applicables au 1.01.2023 aux ERP en particulier les crèches)

## Objectifs

en tant que médecin du travail :

- Identifier** les bonnes pratiques de prévention
- Conseiller** les directrices de crèche pour la prévention
- Protéger** les adultes et enfants qui occupent les locaux
- Déployer** ces conseils auprès des autres médecins du travail et autres professionnels de santé

## Théorie



## Méthode

- ▶ Entretiens entre les équipes santé travail et la direction des crèches dans le cadre de l'EvRP sur risques liés à la QAI
- ▶ Echanges sur les moyens de prévention mis en place
- ▶ Etude des résultats de prélèvements effectués en 2014 et 2021

## Conseils

Aération des locaux	Aérer quotidiennement toutes les pièces, en toute saison : Matin → Avant/après la sieste → Pendant/après les activités polluantes → En fin de journée
Maîtrise de l'occupation	Définir une jauge maximale d'occupation par pièce (enfants + adultes) et contrôler le respect de cette jauge
Produits d'entretien	Limiter le nombre de produits utilisés et en choisir des simples, écolabellisés, sans spray et non mélangés
Mobilier et fournitures	Privilégier des produits : Étiquetés A+ ou écolabellisés → Sans moquettes, tapis ou textiles → Sans bougies, encens, diffuseurs d'huiles essentielles, insecticides
Surveillance du CO <sub>2</sub>	Réaliser une mesure annuelle par lecture directe et solliciter le SPSTI pour le choix du matériel et l'interprétation des résultats
Contrôle des ouvertures	Vérifier annuellement les fenêtres et portes-fenêtres (accessibilité et manœuvrabilité)
Contrôle de la ventilation	Réaliser un examen visuel annuel du système de ventilation (fonctionnement et circulation de l'air)
Traçabilité des évaluations	Rédiger un rapport annuel regroupant résultats, mesures CO <sub>2</sub> , et état des moyens d'aération/ventilation
Autodiagnostic	Organiser un autodiagnostic tous les 4 ans avec tout le personnel - Identifier et réduire les sources de polluants, vérifier entretien aération et ventilation. Utiliser les ressources du Cerema, CSTB, plaquettes d'informations ministère - Rédiger un rapport
Plan d'action	Établir un plan d'action à court/long termes et l'actualiser régulièrement avec l'ensemble de l'équipe
Travaux et rénovations	En cas de travaux : campagnes de mesures des polluants réglementaires par un organisme agréé
Affichage obligatoire	Afficher le rapport annuel, le plan d'action et les résultats des mesures (si travaux) près de l'entrée principale
Sensibilisation du personnel	Informé tout le personnel des mesures QAI et prévoir des rappels réguliers, notamment pour les nouveaux embauchés et salariées enceintes
Mise à jour du DUERP	Mettre à jour régulièrement, avec le SPSTI et la municipalité : → Risques QAI et actions → Risques chimiques (FDS, amiante, radon...) → Autres risques professionnels (TMS, chutes, bruit, RPS...)
Information de la direction	Participer aux actions de sensibilisation organisées par le SPSTI sur la QAI et les polluants spécifiques (amiante, radon...)

## Résultats

- ▶ Les résultats\* sont conformes aux valeurs seuils. Cependant le taux de benzène intérieur est supérieur au taux extérieur.
- ▶ L'indice de confinement dans les dortoirs varie de 2 (moyen) à 4 (très élevé)
- ▶ Les systèmes d'aération et de ventilation en 2014 et 2021 sont conformes
- ▶ Aération en grand : matin, après sieste et soir
- ▶ Pas de mesure de CO<sub>2</sub> à lecture directe depuis 2021
- ▶ Pas d'information sur la composition des produits d'entretien
- ▶ Peu d'information de la directrice sur la nouvelle réglementation QAI

\*Benzène, formaldéhyde et CO<sub>2</sub>, air intérieur + mesures extérieures hors et pendant périodes de chauffage en 2014 et 2021

## Conclusion

- ▶ La QAI dans les crèches est un facteur à prendre en compte davantage pour les SPSTI. Cette problématique représente une démarche de prévention globale qui bénéficie à l'ensemble des personnes présentes dans les locaux.
- ▶ À court terme, partage de bonnes pratiques auprès de l'ensemble des crèches adhérentes au SPSTI

## Bibliographie

- 1- Surveillance De La Qualité De L'air Intérieur Dans Les Établissements Recevant Du Public - Ministère De La Santé, De La Famille, De L'autonomie Et Des Personnes Handicapées. (07/03/25).
- 2- Guide d'accompagnement à la mise en œuvre de la surveillance réglementaire de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public - Cerema. (02/23)